

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 20 février 2020, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre février à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CONVERT Jacques, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, GIRARDIN Marcel, MARTIN Catherine, POLLIER Andréa

Procurations : Madame Andréa POLLIER a donné pouvoir à Madame Daniela ELHOMBRE

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Catherine MARTIN, Floriane PALUMBO (jusqu'à 20h47)

Avant d'approuver ce procès-verbal, Monsieur Burdet demande à apporter une modification, sur l'écriture suivante, Chemin des Massettes remplacée par Allée des Massettes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal modifié.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

I – FINANCES

BUDGET 2019

➤ Compte de Gestion

Monsieur Convert rappelle le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1^{er} juin de l'année N+1.

Ce document **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. LA MOTTE SERVOLEX

ETABLISSEMENT : VOGLANS

Résultats budgétaires de l'exercice

97100 - VOGLANS

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 099 073,11	2 766 035,78	6 865 108,89
Titres de recette émis (b)	1 786 018,09	2 803 600,99	4 589 619,08
Réductions de titres (c)		58 785,90	58 785,90
Recettes nettes (d = b - c)	1 786 018,09	2 744 815,09	4 530 833,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 099 073,11	2 766 035,78	6 865 108,89
Mandats émis (f)	1 222 557,37	2 038 615,87	3 261 173,24
Annulations de mandats (g)	4 315,70	46 448,84	50 764,54
Depenses nettes (h = f - g)	1 218 241,67	1 992 167,03	3 210 408,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	567 776,42	752 648,06	1 320 424,48
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. LA MOTTE SERVOLEX

ETABLISSEMENT : VOGLANS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

97100 - VOGLANS

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-979 784,62		567 776,42		-412 008,20
Fonctionnement	726 440,33	726 440,33	752 648,06		752 648,06
TOTAL I	-253 344,29	726 440,33	1 320 424,48		340 639,86
II - Budgets des services à caractère administratif					
97103-CCAS VOGLANS					
Investissement					
Fonctionnement	11 160,38		-3 467,45		7 692,93
Sous-Total	11 160,38		-3 467,45		7 692,93
TOTAL II	11 160,38		-3 467,45		7 692,93
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-242 183,91	726 440,33	1 316 957,03		348 332,79

Monsieur Convert précise que les Restes à Réaliser n'apparaissent pas sur le Compte de Gestion, contrairement au Compte Administratif où ils sont portés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Convert et à la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal considérant que ce document n'appelle, ni observation ni réserve, de sa part, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal de 2019.

Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

➤ Compte administratif

Il présente ensuite le compte administratif et précise que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal	CA 2019
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 992 167.03	G	2 744 815.09
	Section d'investissement	B	1 218 241.67	H	1 786 018.09

Résultat = Recettes – Dépenses

+ 752 648.06

+ 567 776.42

REPORTS DE L'EXERCICE 2019					
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	979 784.62 (si déficit)	J	(si excédent)

- 979 784.62

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 190 193.32	= G+H+I+J	4 530 633.16
---------------------------------------	------------------	---------------------	------------------	---------------------

+ 340 639.86

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)					
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	300 000.00	L	200 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	300 000.00	= K+L	200 000.00

- 100 000.00

RESULTAT CUMULE					
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 992 167.03	= G+I+K	2 744 815.09
	Section d'investissement	= B+D+F	2 498 026.29	= H+J+L	1 986 018.09
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 490 193.32	= G+H+I+J+K+L	4 730 833.16

+ 752 648.06

- 512 008.20

+ 240 639.86

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 300 000,00	L 200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	270 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	656 950,00	641 701,37	0,00	0,00	15 248,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	777 250,00	751 940,51	0,00	0,00	25 309,49
014	Atténuations de produits	48 000,00	43 431,00	0,00	0,00	4 569,00
65	Autres charges de gestion courante	168 703,00	163 373,46	0,00	0,00	5 329,54
Total des dépenses de gestion courante		1 650 903,00	1 600 446,34	0,00	0,00	50 456,66
66	Charges financières	9 000,00	8 695,91	0,00	0,00	304,09
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	21 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 681 903,00	1 609 142,25	0,00	0,00	72 760,75
023	Virement à la section d'investissement (2)	699 258,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	1 850,00	383 024,78			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		701 108,00	383 024,78			318 083,22
TOTAL		2 383 011,00	1 992 167,03	0,00	0,00	390 843,97
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	45 000,00	53 442,54	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	156 896,00	145 853,86	0,00	0,00	11 042.14
73	Impôts et taxes	1 790 061,00	1 784 076,55	0,00	0,00	5 984.45
74	Dotations, subventions et participations	83 854,00	56 786,89	0,00	0,00	27 067.11
75	Autres produits de gestion courante	300 200,00	305 422,01	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 376 011,00	2 345 581,85	0,00	0,00	30 429.15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	349 208,46	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 383 011,00	2 694 790,31	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00	50 024,78			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	50 024,78			0,00
TOTAL		2 383 011,00	2 744 815,09	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal	CA 2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 300,00	5 576,48	0,00	723.52
21	Immobilisations corporelles	2 385 989,06	569 027,28	270 000,00	1 546 961.78
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	313 000,00	241 960,89	30 000,00	41 039.11
Total des dépenses d'équipement		2 705 289,06	816 564,65	300 000,00	1 588 724.41
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 500,00	10 394,59	0,00	105.41
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	353 474,65	341 257,65	0,00	12 217.00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		363 974,65	351 652,24	0,00	12 322.41
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 069 263,71	1 168 216,89	300 000,00	1 601 046.82
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	50 024,78		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	50 024,78		0,00
TOTAL		3 069 263,71	1 218 241,67	300 000,00	1 551 022.04
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		979 784,62			

Monsieur le maire rappelle que des travaux prévus sur cet exercice n'ont pu être réalisés d'où l'écart important entre les crédits ouverts et le réalisé, sur le chapitre 21. Ceux-ci seront reportés sur 2020, de même que les cessions qui n'ont pas abouti sur 2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	255 500,00	65 852,49	200 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	850 000,00	220 000,00	0,00	630 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	330 000,00	0,00	0,00	330 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 449,40	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 435 500,00	297 301,89	200 000,00	938 198,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	400 000,00	373 601,09	0,00	26 398,91
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	726 440,33	726 440,33	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	5 650,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	784 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 912 440,33	1 105 691,42	0,00	806 748,91
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 347 940,33	1 402 993,31	200 000,00	1 744 947,02
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	699 258,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 850,00	383 024,78	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		701 108,00	383 024,78	0,00	318 083,22
TOTAL		4 049 048,33	1 786 018,09	200 000,00	2 063 030,24
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

RESULTATS 2019

Résultat de l'exercice

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 992 167,03
Recettes	2 744 815,09
Résultat 2019	752 648,06

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 218 241,67
Recettes	1 786 018,09
Résultat 2019	567 776,42

Résultat exercice

1 320 424,48

Résultat ex. + Résultat reporté 2018
(Cf Cpte de Gestion 2019)

340 639,86

CA 2019
Résultat ex
2019 + Report
2018 + Solde
= RAR 2019

240 639,86

Résultat reporté 2018	- 979 784,62
-----------------------	--------------

Restes à réaliser	INV Dép	- 300 000,00
	INV Rec	200 000,00
Delta RAR		- 100 000,00

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal 2019.

Pour : 12 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

➤ Affectation des résultats 2019 sur budget 2020

Monsieur Convert poursuit sur l'affectation des résultats 2019 sur le budget 2020. Il rappelle que les instructions budgétaires et comptables fixent les règles de l'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Les éléments à prendre en compte :

-le résultat, celui de la section de fonctionnement

1) Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

2) Si le résultat global de fonctionnement est négatif, il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001)

Lorsque les résultats sont positifs sur les deux sections, les résultats de chaque section sont reportés automatiquement, en recettes de fonctionnement (au 002) et en recettes d'investissement (au 002)

Il rappelle les résultats issus du compte administratif 2019 et propose les affectations suivantes, sur le budget principal :

- L'excédent de fonctionnement sera affecté en recettes d'investissement

compte 1068 752 648.06€

- Le déficit d'investissement sera affecté en dépenses d'investissement

compte 001 - 412 008.20€

A l'issue de cette présentation, à la demande de Monsieur le maire, le conseil municipal accepte les affectations telles qu'elles ont été présentées.

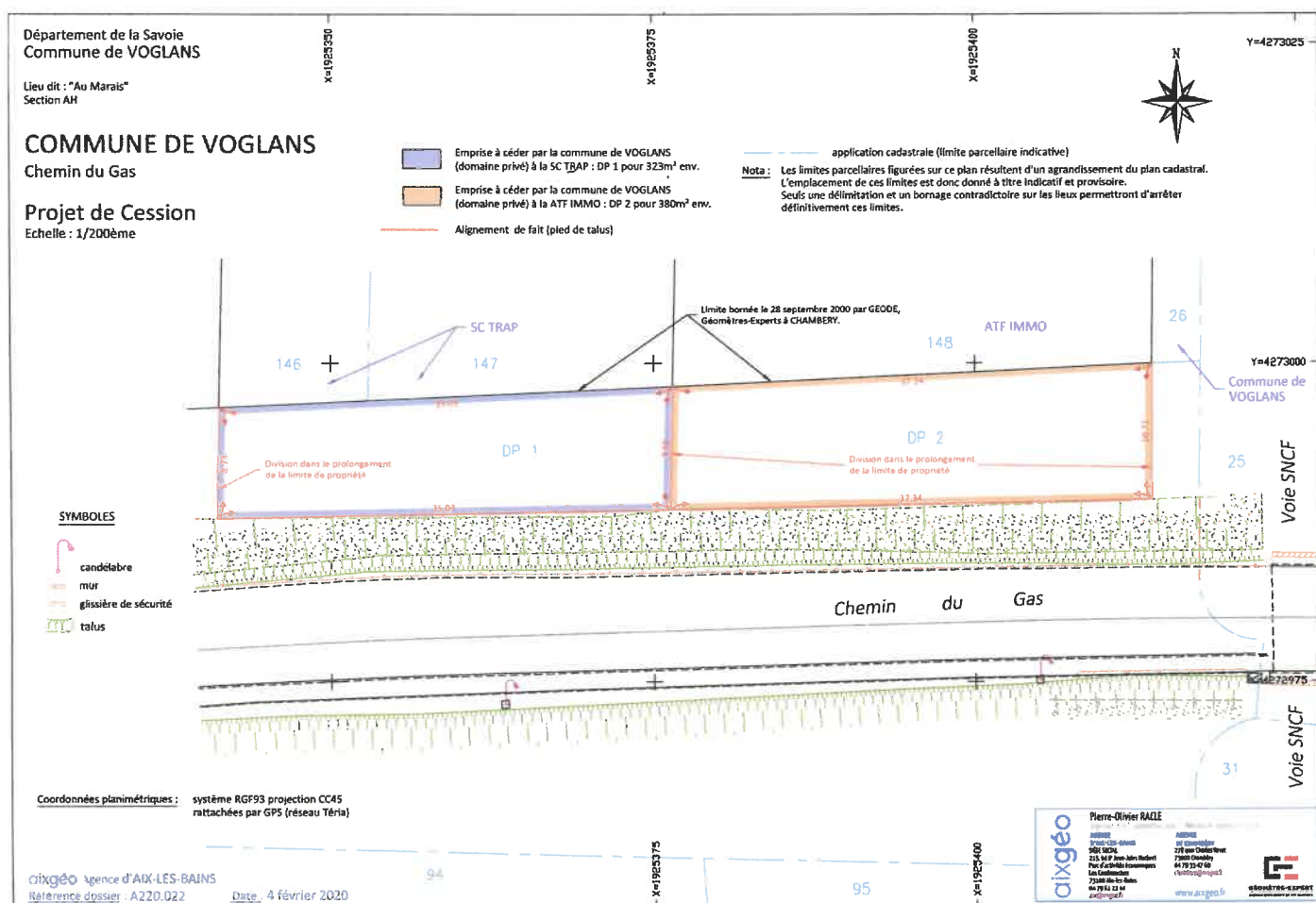
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

➤ Cession de terrain zone d'activités « La dent du chat »

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande d'acquisition de deux bandes de terrain appartenant à la commune, le long du Chemin du Gas déposée par le dirigeant des sociétés SC TBAP et ATF Immo

Le projet de cession établi par le Cabinet AIXGEO porte la surface à céder à environ 703 m² répartis de la façon suivante :

- pour la SC TBAP, environ 323 m²
- Pour ATF Immo, environ 380 m²



Monsieur le maire précise que le long du chemin du Gas, il reste encore, à certains endroits, des délaissés, qui pourraient être cédés à d'autres propriétaires de parcelles riveraines de cette voirie.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, valide le projet de cession de deux bandes de terrain, l'une, d'une superficie de 323 m² au prix de 100 € du m² à la SC TBAP et l'autre, d'une superficie de 380 m², au même prix à la Société ATF IMMO.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

II - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020					
LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 20/01/2020					

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
------------	-----------	---------------	----------------------	------------------	------

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 19 C 1017	BOSCARATO Valentin	16/12/20169	Aménagement de 4 appartements	Rue Centrale	Arrêté le 11/02/2020
--------------	--------------------	-------------	-------------------------------	--------------	----------------------

DECLARATIONS PREALABLES

DP 19 C 5046	LAHMADI Abdelhafid	21/11/2019	Construction d'une piscine	62 allée des Huit Clochers	Accordé le 07/02/2020
--------------	--------------------	------------	----------------------------	----------------------------	-----------------------

CERTIFICATS D'URBANISME

CU 20 C 2002	Maître DEVRED	12/02/2020	Vente DUCHOSAL / VARLET	232 rue Bouvard Dessus	Arrêté le 12/02/2020
CU 20 C 2003	SCP DELAVENAY	12/02/2020	Vente Commune / SCI JACQUOT	A la Prairie	Arrêté le 12/02/2020

- **Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural « Chemin des Bigornes » au droit des parcelles AD42-44 et 45**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le tracé du chemin des Bigornes, à hauteur du Centre équestre a été modifié depuis de nombreuses années, avec l'accord des consorts Pharamand.

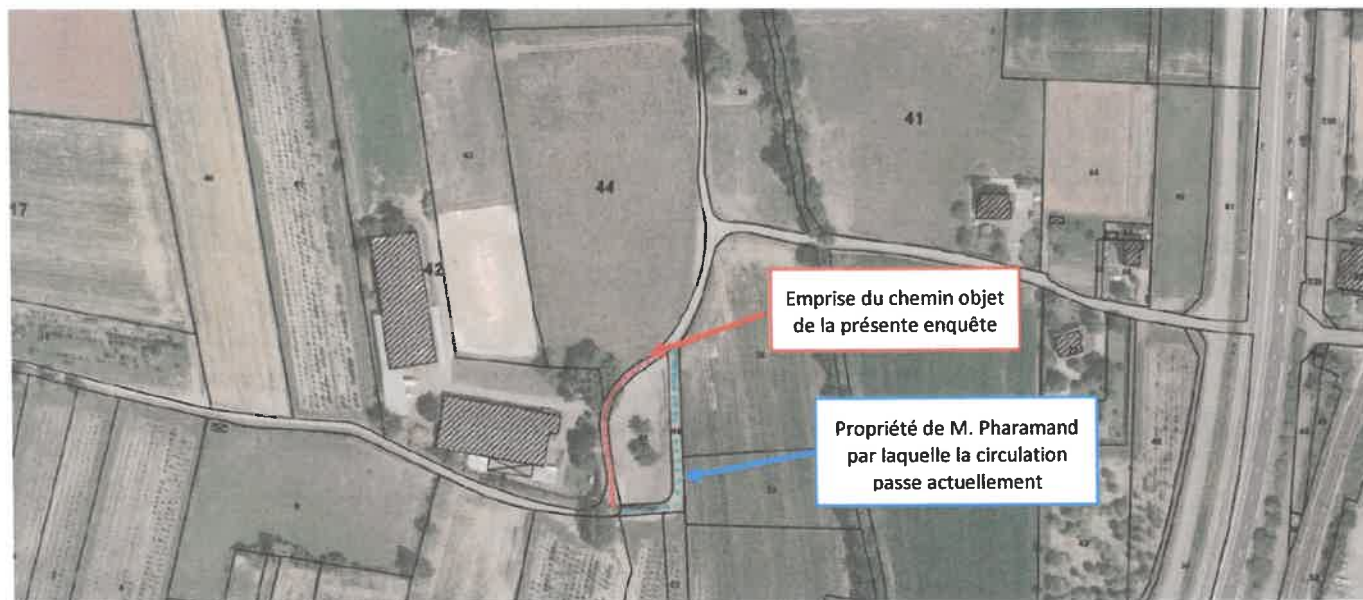
Cette partie de chemin n'est plus utilisée et n'est plus affectée à la voirie communale.

L'emprise actuelle du chemin emprunte en partie la parcelle AD 46, propriété de Monsieur PHARAMAND.

Cette régularisation nécessite l'acquisition de petits bouts de parcelles aux propriétaires suivants :

- Parcelle AD18 – 51m² - Madame CHOLAT-CLAIRE Marie-France
- Parcelle AD15 – 4m² environ – Groupement Foncier agricole de la Cassine
- Parcelle AD21 – 29m² environ – M.Me GONNET René

La régularisation passe par une enquête publique pour la désaffectation et le déclassement d'une partie de ce chemin.



Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal,

- approuve la désaffectation et le déclassement d'une partie du chemin rural « Chemin des Bigornes » au droit des parcelles AD 42-44 et 45 sur la commune de Voglans, tel que présenté sur le plan par Monsieur le maire,
- autorise Monsieur le maire à engager la procédure d'enquête publique prévue par le Code rural, le Code de la voirie routière et le Code de l'expropriation et à prendre un arrêté fixant les modalités, le déroulement de l'enquête publique et la désignation d'un Commissaire Enquêteur,
- autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
- demande à Monsieur le maire de bien vouloir lui faire part des conclusions du Commissaire Enquêteur en vue de se prononcer sur la désaffectation, le déclassement et la suppression de la voie communale ci-dessus désignée.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0



III – TRAVAUX

Monsieur Burdet informe le conseil municipal des travaux en cours :

- Modes doux – Secteur 3 – Rue des Belledonnes et 5 – Chemin de Sonnaz

Il présente l'avancée des travaux sur la Rue des Belledonnes et la Rue de la Plaine, en s'appuyant des photos à l'écran.



Vers le Jardin des Plantes



Rue de la Plaine avec bordures et passage surélevé



Entrée du Jardin des Plantes



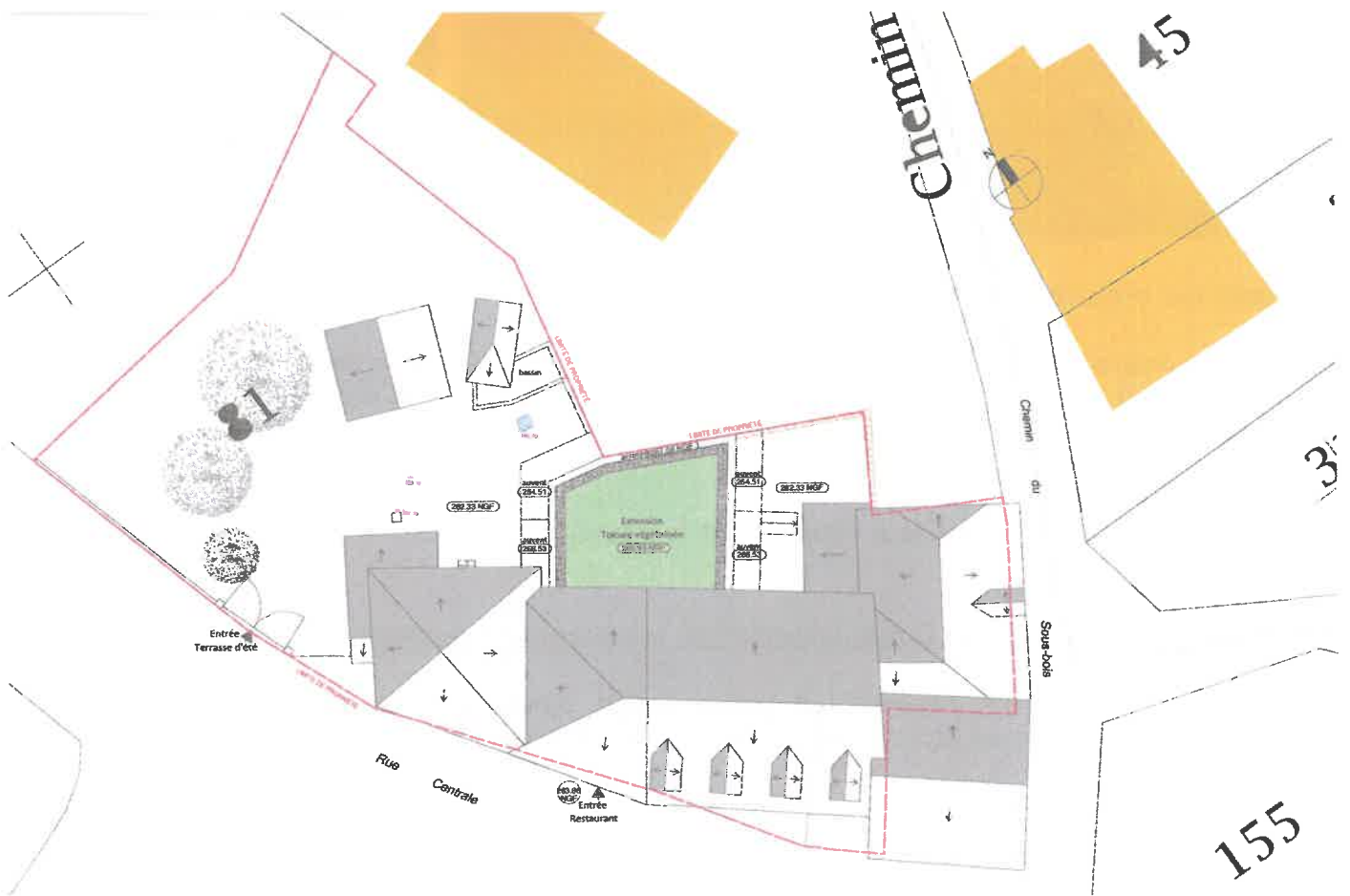
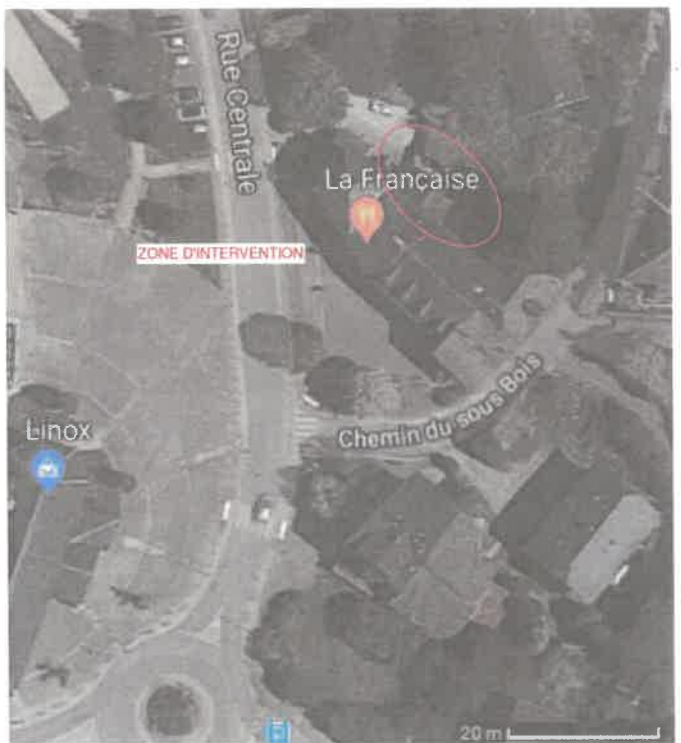
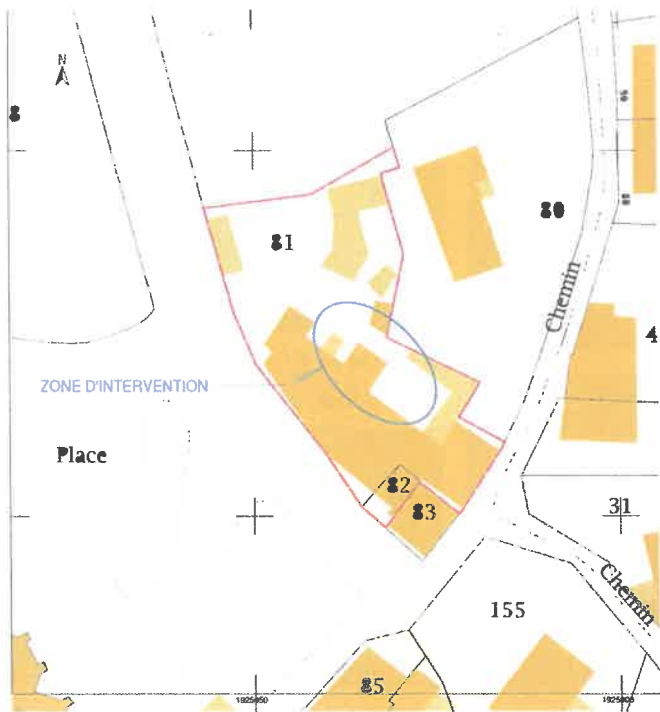
La météo est propice à la bonne réalisation de ces travaux.

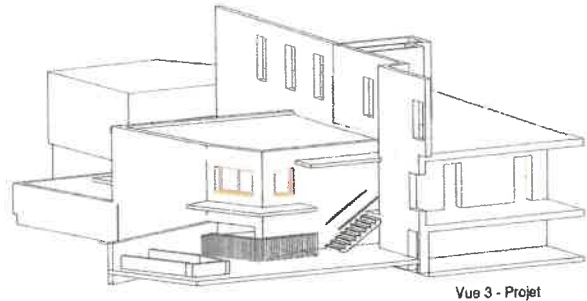
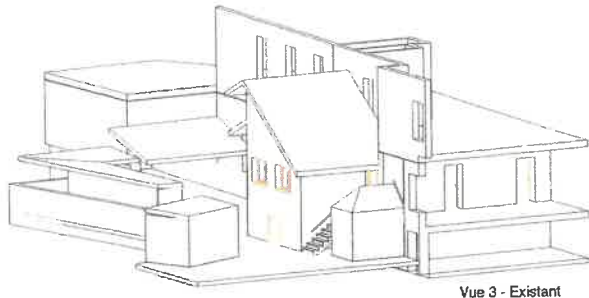
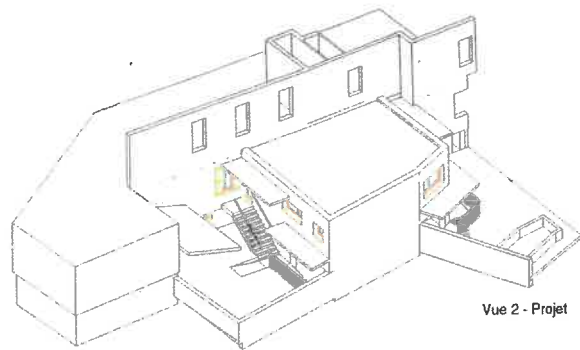
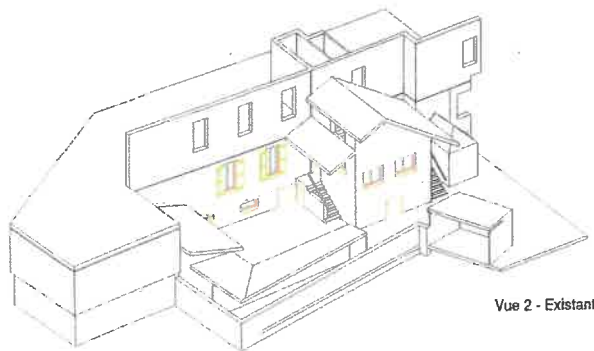
Monsieur le maire précise que sur le Chemin de Sonnaz une réfection de l'enrobé sera réalisée, jusqu'au chemin des Massettes. Sur la parcelle appartenant à la commune située entre le Chemin de Sonnaz et le Chemin des Massettes, des arbres seront coupés et la cabane démolie.

A l'entrée nord, il a été procédé à l'élagage et la coupe d'arbres afin de sécuriser la voie SNCF.

➤ Projet d'extension et réaménagement du restaurant La Française

Monsieur Burdet informe l'assemblée qu'un projet d'extension et de réaménagement du restaurant La Française va être lancé. Le permis de construire est à l'instruction.





Les travaux comportent la démolition du bâtiment où se trouve la cuisine actuelle, sa reconstruction avec extension, l'aménagement des vestiaires du personnel.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève au stade de l'APD à 396 000 € ht répartis de la manière suivante :

- Travaux de construction gros-œuvre et finitions	280 000.00 €
- Lots techniques – Electricité, plomberie, VMC, traitement de l'air	66 000.00 €
- Equipements de cuisine	50 000.00 €

Monsieur le maire informe qu'afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de lancer le dossier de consultation des entreprises – D.C.E. pour ensuite, faire un appel d'offres avec un début des travaux fin mai pour une fin en septembre.

Le conseil municipal à la demande de Monsieur le maire,
 - valide le projet d'extension et de réaménagement de la cuisine et des vestiaires du personnel du restaurant La Française pour un montant estimatif des travaux à 396 000 € ht
 - autorise le maire à lance ce marché sous forme d'un M.A.P.A. et à préparer le dossier de consultation des entreprises,
 - indique que le montant de ces travaux sera inscrit au budget 2020.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

IV – PERSONNEL

➤ Centre de gestion

Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

Monsieur Convert informe le conseil municipal que l'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit que l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Les agents de la commune de Voglans adhèrent déjà à une protection sociale – Mutex Sofaxis et la participation de la commune est de 6.15 € par agent.

Le centre de gestion lance une nouvelle démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Prévoyance » pour les employeurs territoriaux de la Savoie qui le souhaitent.

Le conseil municipal, à la demande de Monsieur le maire et après avoir délibéré,

- souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

- mandate le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

- s'engage à communiquer au Centre de gestion de la Savoie les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.

- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Cdg73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la *collectivité* aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Cdg73.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Mandatement du Centre de Gestion de la F.P.T. de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Le régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles et donc, pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance. La commune a déjà ce type de contrat avec le CIGAC.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2021, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...).

Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public.

Pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal,

- la commune de Voglans donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

- charge Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

- indique que 16 agents CNRACL sont employés par la commune au **31 décembre 2019**. Cet effectif conditionnera le rattachement la commune à l'une des tranches du marché public qui sera conduit par le Cdg73.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

V - ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Ecoles

Madame Bernon informe l'assemblée que les conseils d'écoles se sont bien déroulés dans l'ensemble.

A l'ordre du jour, il était prévu l'organisation de la semaine scolaire. La commune doit se repositionner sur les horaires

En maternelle, c'est un retour à la semaine de 4 jours qui a été demandé.

En élémentaire, le maintien de la semaine à 9 demi-journées a été approuvé. Il a été évoqué la qualité des activités péri-éducatives.

L'organisation de la semaine scolaire sera inchangée à la rentrée 2020.

Une demande d'ouverture de la garderie sur le temps méridien mais aussi une prolongation jusqu'à 18 h 30 de la garderie du soir a été présentée.

Une étude sera lancée auprès des familles.

➤ PLANET'JEUNES

Madame Bernon présente le bilan des activités sur les vacances de fin d'année et présente les tableaux à l'écran.

Vacances de fin d'année 2019

LOCALITES 2019	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	Total	
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND	8	9	3	20	26%
73420 MERY	12	6	1	19	24%
73420 VIVIERS DU LAC	11	6	1	18	23%
73420 VOGLANS	2	6	1	9	12%
73000 CHAMBERY		1	1	2	15%
73000 SONNAZ	1	1	2	4	
73100 MOUXY	2	2		4	
73100 TRESSERVE	1			1	
73230 BARBY	1			1	
TOTAL	38	31	9	78	
	49%	40%	12%		

LOCALITES 2018	3-5 ans	6-8 ans	9-10 ans	11 ans et +	Total	
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND	6	6	4	1	17	32%
73420 MERY	8	3	1		12	23%
73420 VIVIERS DU LAC	1	1	1		3	6%
73420 VOGLANS	9	5	2		16	30%
73000 SONNAZ		1			1	9%
73100 MOUXY	1	1	1		3	
73100 TRESSERVE			1		1	
TOTAL	25	17	10	1	53	
	47%	32%	21%			

Nombre de jours d'ouverture journées + ½ journées vacances de fin d'année

	2017	2018	2019
Moins de 6 ans	43	66.5	82.5
Plus de 6 ans	95.5	55	89.5
Total	138.5	121.5	172
Nbre de jours d'ouverture	8	7	8
Nbre de familles	38	37	47

Fréquentation

	Semaine de Noël		Semaine de Nouvel an	
	2018	2019	2018	2019
3-5 ans	8	8	12	16
6-8 ans	4	7	6	12
9-11 ans	1	6	1	4

BILAN ANNUEL

ENFANCE		JEUNESSE	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	1622	DRUMETTAZ-CLARAFOND	119.5
MERY 73420	1137.5	MERY 73420	185
VIVIERS DU LAC 73420	1072	VIVIERS DU LAC 73420	84.5
VOGLANS 73420	947	VOGLANS 73420	120
	4778.5		509
AILLON LE JEUNE 73340	24	AIX LES BAINS 73100	38
AIX LES BAINS 73100	14	SONNAZ 73000	20.5
BARBY 73230	10	TREVIGNIN 73100	1
CHAMBERY 73000	99.5	MOUXY 73100	7
COGNIN 73160	3		66.5
LE BOURGET DU LAC 73	9		
MOUXY 73100	160		
SONNAZ 73000	230		
TRESSERVE 73100	227.5		
	777		
Total	5555.5		575.5

FRQUENTATION NOMBRE D'ENFANTS		VOGLANS	
ENFANCE 3-11 ANS		JEUNESSE + 11 ANS	
2017	60	2017	10
2018	68	2018	16
2019	84	2019	12

Il est noté encore une évolution des effectifs d'où l'utilité de ce centre.

VI - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

➤ Madame Bernou présente les animations du mois à venir :

Club « Eté de la Saint Martin »

JEUDI 27 FÉVRIER 2020 : Dégustation de BUGNES - à partir de 15H00 - Salle Terre Nue - Complexe N. Mercier. **Tous les aînés de la commune seront les bienvenus.**

EXPOSITION

SAMEDI 7 DIMANCHE 8 MARS 2020 : EXPOSITION PHOTOS "VISAGES D'ALGERIE autour du Père Raymond GONNET " par Raphaël GONNET - Salle des Expositions - 2^{ème} étage de la mairie

samedi 7 mars à 16h30 Echange et débat avec le photographe

TOUCH RUGBY:

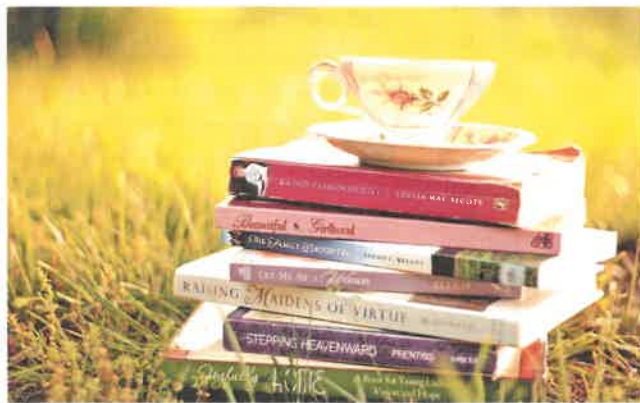
SAMEDI 28 MARS 2020 : 11^{ème} édition du Tournoi International TOUCH – 9h au Stade Noël Mercier.

Vog'La Fête

SAMEDI 28 MARS 2020 Théâtre à 20h30 par la compagnie « Les feux Follets » Salle Belle Eau - Complexe Noël Mercier

APE:

DIMANCHE 29 MARS : Carnaval des enfants à partir de 15h départ place de la mairie



Bibliothèque Vogl'en Lyre Animations au mois de Mars

MERCREDI 19 FEVRIER ATELIER BD à partir de 8 ans à 15h par l'illustrateur **Nicolas JULO**

SAMEDI 29 FEVRIER Présentation et échanges de coups de cœur BD pour adultes-ados à partir de 10h30 avec la participation de la librairie Numéro 9.

Exposition : du 9 au 28 mars 2020

Une **EXPOSITION PHOTOS "VISAGES D'ALGERIE** autour du Père **Raymond GONNET "** par **Raphaël GONNET**

DIVERS – INFORMATIONS

Les élections municipales auront lieu au complexe Noël Mercier le 15 mars 2020


A l'issue de cette réunion, Monsieur le maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication et leur participation aux 63 réunions du conseil municipal pour ce mandat.

Il clôture la séance.

Le Maire, Yves MERCIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Mercier', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de VOGLANS' at the top and '73 (SAVOIE)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion rampant on a shield, topped with a crown and a sunburst.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 FEVRIER 2020

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	<i>pour</i>	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Oui		
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui		
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui		
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Oui		
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui		
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui		
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui		
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui		
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Non		Pouvoir à D. Elhombre
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui		
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui		
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Non	-----	-----
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui		

